

DEC23310DAJ

**Décision du 30 octobre 2023 portant prolongation du mandat de M. Christian DUQUENNOI en qualité de
Référént intégrité scientifique**

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 831-3 et R. 831-8,

Vu le décret du 21 octobre 2020 (JO du 22 octobre 2020) portant nomination de M. Philippe MAUGUIN, en qualité de
Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 1^{er} janvier 2020 (note de service 2020-01) portant organisation des Directions et Délégations de l'Institut
national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, modifiée par la décision du 29 septembre 2021
(note de service n°2021-61),

Vu la décision du 9 décembre 2020 (note de service 2020-96) portant organisation de la délégation à la déontologie, à
l'intégrité scientifique et à l'éthique des projets de recherche,

Vu la décision du 14 janvier 2021 portant nomination de M. Christian DUQUENNOI en qualité de Référént intégrité
scientifique pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2020,

Vu la décision du 3 mars 2022 portant renouvellement du mandat de Mme Françoise SIMON-PLAS en qualité de Déléguée
à la déontologie pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} avril 2022,

Décide :

Article 1 :

A compter du 1^{er} janvier 2024 et jusqu'au 31 mars 2024, M. Christian DUQUENNOI, Ingénieur de Recherche, est prolongé
dans ses fonctions de Référént intégrité scientifique.

Fait à Paris, le 30 octobre 2023

Le Président-Directeur général de l'Institut national de
recherche pour l'agriculture, l'alimentation et
l'environnement,

Philippe MAUGUIN

